

QUOI DE NEUF A CHANTESSE ?

Journal communal – N°22 - décembre 2011

Sommaire

Le mot du maire	
Quoi de neuf au conseil ?	2
Quoi de neuf à l'intercommunale ?	6
Quoi de neuf chez nos citoyens ?	9
Quoi de neuf pour les associations ?	10



Le Mot du Maire

Bonjour à toutes et à tous,

J'ai le plaisir de vous présenter le nouveau bulletin d'information municipale de fin d'année. Nous espérons vous donner les informations principales de votre commune de Chantesse aussi, je remercie tous ceux qui y contribuent.

Dans ce numéro, vous trouverez tous nos projets nouveaux ou en cours d'élaboration, les actions associatives et la vie communale sur le deuxième semestre 2011.

J'espère que vous avez passé de bonnes fêtes de fin d'année malgré toutes les difficultés que nous pouvons croiser dans notre vie quotidienne.

Vous êtes cordialement invités aux vœux traditionnels le

Samedi 14 janvier 2012 à 11h à la salle des fêtes

*Le Maire
Bernard FILET-COCHE*

► Quoi de neuf au conseil ?

■ Conseil Municipal du 24 juin 2011 :

Appartement mairie

L'appartement Mairie a été libéré par Mme ORUSA le 1er juin 2011. La caution n'a pas été restituée au locataire étant donné le mauvais état dans lequel cet appartement a été restitué. Des travaux sont à effectuer avant de le relouer (mise aux normes électriques, peintures, carrelage, vitres à changer, etc).

Sécurisation des routes

Nathalie Bessoud fait le point sur les travaux de la commission. L'arrêté temporaire de circulation sera pris pour une durée d'1 an pour réaliser un test de ralentissement des véhicules dans l'agglomération avec un rétrécissement de la chaussée à 3,50 mètres minimum pour les poids lourds et les bus, avec détermination du sens prioritaire, l'installation de chicanes et l'installation d'un signal temporaire.

Le CM, à la majorité des membres souhaite que la commune soit associée à une éventuelle étude pour la modification du Carrefour de la Rochette.

Travaux

La commission des travaux est chargée de contacter l'entreprise VITALONI pour la restauration de la Croix de l'Eglise et le projet d'ossuaire.

Urbanisme

Présentation au CM du projet de réforme de la fiscalité

Taxe d'aménagement

La taxe d'aménagement se substituera aux autres taxes (taxes d'équipement, taxe départementale pour le financement des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE), taxes départementale des espaces naturels sensibles, la participation pour aménagement d'ensemble (PAE)

Elle sera destinée à financer les actions et opérations contribuant à la réalisation d'objectifs tels que :

- La satisfaction des besoins en équipements publics
- Une utilisation économe et équilibrée des espaces
- La diversité des fonctions urbaines
- La gestion des espaces naturels, le fonctionnement des CAUE

Le taux applicable se situe entre 1 et 5 % et pouvant aller jusqu'à 20 % dans certains secteurs si ils nécessitent de réaliser des travaux substantiels d'équipements publics si la commune a des projets. Si elle ne prend pas de délibération, le taux de 1% lui sera appliqué obligatoirement.

Cette taxe sera établie et liquidée par les services de l'Etat (DDT) et recouvrée par les comptables publics (perceptions) en deux échéances (12 et 24 mois après la décision) et une échéance si le montant est inférieur ou égal à 1500 €.

Une délibération devra être prise avant le 30 novembre 2011.

Cette taxe sera applicable dès le 1er mars 2012.

Le CM est invité à étudier ce dossier avant de prendre une décision lors d'une prochaine réunion du CM.

Demande de subvention

Il est fait part à l'assemblée du courrier adressé par le comité des fêtes de Chantesse pour une demande de subvention exceptionnelle pour la réalisation d'un char décoré lors de la manifestation du repas champêtre du 25 juin 2011. Après discussion et tour de table des conseillers, le CM, à la majorité, souhaite que ce type de subvention soit demandé en début d'année avant le vote du budget.

Demande de Bruno ESSERTIER pour une éventuelle subvention aux agriculteurs pour lutter contre la grêle (50 centimes euros par habitant). Le CM, souhaite que ce sujet soit débattu sur le plan intercommunal, les agriculteurs des communes voisines étant également concernés.

Décision modificative

A la demande du trésorier de Vinay, le CM doit délibérer pour prendre une délibération de virement de crédits. Le montant prévu en dépenses imprévues en section d'investissement dépassant le taux légal de 7,5%, il demande d'affecter le surplus de la somme inscrite dans un autre compte d'investissement, ce qui ne change pas le budget total d'investissement 2011.

■ Conseil Municipal du 2 septembre 2011 :

Appartement mairie

Les membres du CM sont invités à visiter l'appartement mairie en travaux. Les travaux sont pratiquement terminés. Le montant total de ces travaux s'élève à 15 636 euros ttc. Après discussion, le CM décide de demander à une agence immobilière une expertise de l'appartement avec estimation du loyer. Mr MARTIN Daniel se charge de contacter plusieurs agences à ce sujet.

Sécurisation des routes

Nathalie BESSOUD fait le point sur les travaux de la commission. Il est soumis à l'assemblée un schéma descriptif avec dimensions pour un rétrécissement de la chaussée avec un système de chicanes et coussin d'air. Un courrier sera adressé à la DDT afin d'obtenir leur avis et éventuellement procéder à une période d'essais. Un arrêté devra être pris en ce sens. La commission se félicite des travaux de création du chemin piétonnier.

Dépôt de déchets

Le CM est informé d'un dépôt de déchets (terre) sur la parcelle d'un propriétaire. Mr le Maire après s'être renseigné sur la réglementation sur le dépôt de déchets sans autorisation dans un lieu privé non désigné à recevoir des déchets d'entretien des chemins et routes en cas de dégradation suite aux très nombreux passages de camion, a rencontré l'entrepreneur qui apportait ces déchets et lui a demandé de stopper ce transport.

Défibrillateur

Le CM demande que soit relancé le projet d'achat d'un défibrillateur par le biais de la Communauté de communes de VINAY.

Local technique

En ce qui concerne le financement du projet de local technique, 3 établissements bancaires ont été contactés. Pas de problèmes de financement. Dans l'attente de la notification des subventions demandées, la commune va déposer le permis de construire.

Divers

Mr le maire donne lecture de la lettre adressée par Mme CHAMPON Andrée demandant que sa parcelle D n° 676 soit classée en terrain constructible lors d'une prochaine révision de POS.

Achat matériel

La commune a procédé à l'acquisition d'un nouveau fax. Le CM est informé de la proposition de KONICA pour installer une carte permettant l'envoi de fax par le photocopieur (coût 25 € environ par mois).

SICTOM

Compte-rendu :

- Problèmes d'incivilités évoqués
- Déchetterie de Vinay à mettre aux normes
- Facturation

■ Conseil Municipal du 7 octobre 2011 :

Appartement mairie

Suite à la dernière réunion du CM, deux agences immobilières ont été consultées : CIMM et URBANIA. Après comparaison des deux propositions, le CM se prononce pour l'agence Urbania (7 voix contre une). Montant du loyer proposé : 630 € avec assurance pour les impayés. Le CM souhaite que soit donnée une priorité aux personnes de Chantesse pour la location de cet appartement.

Sécurisation des routes

Nathalie BESSOUD fait le point sur les travaux de la commission. Suite au courrier adressé par la commune aux services du Conseil général, celui-ci a répondu sur le projet de ralentisseurs de type "coussins" sur la RD 153 qui traverse notre village. Il est transmis quelques éléments de réglementation sur ce type d'aménagement.

Réforme de la fiscalité – Taxe d'aménagement

Il est rappelé au CM les modalités d'application de la taxe d'aménagement déjà évoquée lors d'une précédente réunion, qui doit remplacer au 1er mars 2012 la taxe locale d'équipement, la participation pour voirie et réseaux (PVR), la participation pour raccordement à l'égout (PRE). Après en avoir délibéré, le CM vote à l'unanimité des membres présents le taux de 5 %.

Défiibrillateur

Le CM doit se prononcer sur l'achat d'un défiibrillateur. Dans le cadre d'un achat groupé par la Communauté de communes, le CM, à l'unanimité des membres présents souhaite acquérir un défiibrillateur. A prévoir un boîtier hivernal, car celui-ci devrait être installé à l'extérieur des bâtiments. La formation pour le fonctionnement de l'appareil est offerte aux communes. Après délibération, le CM se prononce à main levée : 8 votants, 8 voix Pour – adopté

Facture d'eau communale

A partir de cette année, l'eau est facturée annuellement aux collectivités de la Communauté de communes de Vinay (lavoir, école, mairie, salle des fêtes, wc publics). Le coût de cette facturation étant élevé, une nouvelle facturation sera adressée à la commune ne prenant en compte qu'un seul abonnement d'eau.

Cimetière communal

Une commission chargée de réorganiser la gestion du cimetière communal est créée composée de Jean-

Pierre FRAYSSINES, René GUINARD, Daniel MARTIN, Bruno ESSERTIER. Elle sera chargée de :

- Repérer les tombes en état d'abandon en vue d'être récupérées ensuite par la commune
- Travaux à la Croix de l'Eglise
- Ossuaire

Divagation des chiens

Il est rappelé au CM les problèmes causés par la divagation des chiens sur la commune. Un courrier a été adressé aux propriétaires. Mr le Maire demande au CM l'autorisation de prendre un arrêté relatif à la lutte contre la divagation et l'errance des animaux. Accord du CM.

Demande de subvention

Demande de subvention d'une association à but humanitaire. Après discussion, le CM n'est pas favorable à cette demande, estimant que ce genre de demande d'aide s'adresse plus aux particuliers qu'à une collectivité locale.

■ Conseil Municipal du 4 novembre 2011 :

SEDI – Syndicat d'Electricité Départemental de l'Isère –

La commune de Chantesse en tant qu'adhérente a transféré au SEDI les compétences relatives à l'exercice de la maîtrise d'ouvrage des réseaux publics d'électricité de la commune. Ce transfert porte sur l'ensemble des immobilisations qui figurent à l'actif de la commune en ce qui concerne le réseau de distribution de l'électricité. Une délibération est à prendre par le CM afin de pouvoir signer la convention de transfert. Après discussion, le CM donne un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

Défiibrillateur

Un défiibrillateur a été commandé par l'intermédiaire de la CCV de Vinay d'une valeur de 2424,29 € ttc. Ce matériel sera livré avec une armoire chauffée, un kit signalétique et un contrat de maintenance. Il reste à déterminer l'emplacement, qui sera à l'extérieur des bâtiments communaux.

Cimetière - Eglise

Mr le Maire soumet au CM les devis pour :

- L'aménagement d'un ossuaire communal comprenant la fourniture et la pose d'un caveau de deux places au cimetière d'un montant de 2 400 € ttc.
- L'aménagement d'une rampe handicapée devant l'entrée de l'église d'un montant de 9 300 € ttc.

Après délibération, le CM donne son accord pour ces travaux qui s'effectueront certainement début 2012.

Urbanisme

Information au CM sur les dernières demandes de permis acceptées ou déposées.

Sécurisation des routes

Il est rappelé au CM le courrier adressé à la maison du Conseil général concernant le système de ralentissement dans le village de Chantesse, en attente d'un rendez-vous avec les personnes concernées. Il est évoqué également le marquage au sol du parking de l'école. Une réunion est prévue le 11 novembre à 10 h 30 sur le terrain et une en mairie le 25 novembre à 20 h pour avancer sur ces sujets.

Adhésion de la commune de Quincieu à la Communauté de communes de Vinay

Il est demandé à chaque commune adhérente à la CCV de Vinay de prendre une délibération pour l'adhésion de la commune de Quincieu. Après délibération, le CM accepte cette proposition à l'unanimité.

Appartement mairie – Location

L'agence Urbania a mis sur son site internet la proposition de location.

Facture d'eau communale

A partir de cette année, les communes doivent régler leur facture d'eau communale. La commune a plusieurs points d'eau (école, lavoir communal, salle des fêtes, mairie, wc publics). Cette facture s'élève à 1.400 € pour une année. Après réclamation des communes, à l'avenir un seul abonnement par commune devrait être compté. Le relevé des compteurs d'eau effectué par l'employé communal serait dédommagé également tenant compte du nombre d'heures qu'il a passé pour effectuer ce relevé.

Pôle Enfance Jeunesse

Dans le cadre du pôle enfance-jeunesse de la CCV de Vinay, des animations sont proposées aux enfants de 11 à 17 ans, les mercredis après-midi pendant 4 semaines dans les communes de la zone concernée (Vatillieu, Cras, Morette, Poliénas, Chantesse). Inscriptions le 12 novembre 2011 de 10 h à 12 h à la salle des fêtes de Cras.

Librairie itinérante

Lecture au CM d'une lettre d'une personne souhaitant développer son activité de bibliothèque itinérante une fois par mois sur la commune. Le CM demande que cette personne soit contactée afin qu'elle définisse plus précisément ses souhaits.

Théâtre

Demande de la compagnie Z'Elle et Compagnie pour répétitions de théâtre et spectacle avec indication des dates d'utilisation de la salle des fêtes de Chantesse. Après discussion, le CM donne son accord.

■ Conseil Municipal du 9 décembre 2011 :

Déneigement

Il est débattu de l'organisation du déneigement pour la saison hivernale 2011-2012 en présence de l'ancienne entreprise prestataire du service (Michallet-Ferrier Serge) et Paysage Services (Montméat Pierre-Louis) qui lui succède dès la saison hivernale 2011-2012. La convention de prestations de services a été signée entre l'entreprise Paysage Services et la commune définissant les diverses modalités liées aux conditions de ce travail. Mr Gilbert Bonneton est désigné responsable des opérations de déneigement. Une tournée des chemins sera faite avec l'ancienne entreprise afin :

- de repérer toutes les voies communales à déneiger sur le terrain avec plan à l'appui
- les endroits prioritaires à déneiger, notamment l'école et d'autres points
- le sablage

Le CM débat sur l'utilité de déneiger les chemins suivants :

- Chemin de l'Etang jusqu'à la limite de Notre-Dame-de-l'Osier : après discussion, le CM, à la majorité, décide de ne pas déneiger ce chemin. Acquisition de deux panneaux pour le chemin de l'Etang « voie non déneigée »
- Chemin de la Croix de l'Etang (maison De la Paillonne jusqu'à l'Albenc) : après discussion, le CM, à la majorité, décide de déneiger ce chemin

Résultats financiers 2011 et prévisions budgétaires 2012

Il est soumis pour information au CM les résultats des comptes de dépenses et recettes en fonctionnement et investissement, arrêtés au 9 décembre 2011.

Projets à prévoir pour le budget primitif 2012 :

- Projet local technique – demande de permis de construire en voie de dépôt pour demande subvention DETR
- Projet mise en place chicanes de sécurité
- Achat de 3 panneaux signalisation entrée village (agglomération)
- Achat d'un lave-vaisselle pour la cantine

Appartement mairie

Sur proposition de l'agence Urbania, le CM est d'accord pour baisser la location de cet appartement à 580 € par mois.

Ecole – Demande de subvention

Le CM prend connaissance d'une demande de subvention de Mme CARLIN Isabelle, institutrice de la classe élémentaire de Chantesse concernant les enfants de sa classe de CM2 pour un projet de voyage à Paris. La participation demandée s'élève à 30 € par enfant pour 4 enfants de Chantesse. Après délibération, le CM est favorable à l'unanimité de ses membres à ce projet et décide de verser la somme de 120 €.

Sécurisation des routes - Compte-rendu de la réunion de la commission du 25 11 2011

Parking école : Plusieurs propositions de la commission de sécurité sont soumises au CM :

- Chemin piétonnier : étudier la possibilité d'enlever la marche existante et faire une pente douce pour les fauteuils handicapés. Délimiter le chemin avec une bordure ou des barrières
- Disposition de places de parking en épis à droite et à gauche
- 1 place handicapée
- Modifier l'abri bus existant
- Changement du collecteur de piles usagées
- Matérialisation de l'emplacement d'arrêt du car
- Bande blanche du lavoir jusqu'à l'école

Abribus

Projet d'implantation d'un abribus au Carrefour de la route de Notre-Dame-de-l'Osier. Emplacement et type d'abribus à définir.

SPA – Subvention 2012

Le CM, après délibération, accepte de verser une subvention à la SPA pour 2012. Le CM autorise le Maire à signer la convention complète avec la SPA (0,31 € par habitant).

Salle des fêtes

Suite à plusieurs incidents lors de la location de la salle des fêtes, le CM souhaite que la caution ne soit pas rendue immédiatement, mais après un état des lieux approfondi de la salle et du matériel, effectué par le responsable.

■ Travaux

Sécurisation le long de la RD153 du lavoir à l'école :



Vous avez pu constater cet aménagement avec des barrières de sécurisation pour les piétons ainsi qu'un espace réservé pour le stationnement temporaire de véhicules légers. Nous avons profité de l'opportunité de l'entreprise sur place, pour effectuer la voie piétonne d'environ 300m entre l'école et le chemin Joseph Servonnet.



Déplacement des panneaux d'agglomération : ils ont été éloignés de l'école, entre autre pour sécuriser davantage cet établissement scolaire, d'une part et du carrefour du chemin de l'église d'autre part. Ces travaux ont été effectués par notre agent communal.



Limitation à 70km/h hors agglomération : nous vous informons qu'un arrêté N°2011-8197 portant sur la limitation de vitesse sur la RD153 hors agglomération (du chemin de Champon jusqu'au panneau d'agglomération) à la demande du conseil municipal a été approuvé le 03/12/2011 par la direction des routes du Conseil Général. A l'heure où nous vous donnons cette information la signalisation n'est pas encore en place, elle sera faite par le service route du territoire.

Défibrillateur : il est actuellement en service devant la mairie, une réunion publique sera organisée par le prestataire pour une information sur son fonctionnement ; nous vous communiquerons la date prochainement.



Cantine scolaire : le chauffe-eau électrique et le lave-vaisselle de la cantine scolaire ont décidé de ne pas terminer l'année scolaire et de rejoindre la déchetterie, nous avons donc changé ce matériel en souhaitant une durée égale d'environ 25 printemps.

Local technique :

Le permis de construire a été déposé le 24 décembre 2011.

Le coût prévisionnel de cet équipement s'élève à 346 944 €, dont voici le plan de financement.

Une demande de subvention a été adressée aux services de la Préfecture de l'Isère dans le cadre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour 59 117 €.

La demande de subvention à la direction territoriale du Sud Grésivaudan s'élève à 121 089 €.

L'emprunt de la commune sera de 166 738 €.

► Quoi de neuf à l'intercommunale ?

■ Le P L H pour la Communauté de communes de Vinay ?

Définition :

Le Programme Local de l'Habitat est le principal outil que se donnent les Communautés de communes pour mener une politique du logement. Cela fait partie de leurs compétences. Sa durée est de 6 ans

Objectifs :

Connaitre les moyens fonciers dont dispose la Communauté de communes et se fixer les objectifs suivants :

- Dresser et mettre à jour l'état des lieux du parc de logements existant (privé et public) sur nos différentes communes, que ce soit sur le plan quantitatif et qualitatif
- Assurer une offre de logements équilibrée et diversifiée entre nos communes
- Mettre en œuvre et évaluer les actions qui vont permettre son renouvellement (habitat) tout en gardant la maîtrise du foncier, éviter la **périurbanisation** (extension de nos villes et villages avec perte de nos espaces naturels, et éviter une trop grande consommation de nos espaces agricoles)
- Tenir compte d'un objectif transversal qu'est la mixité sociale, à savoir la cohabitation de personnes de catégories socioprofessionnelles différentes, par une répartition équilibrée des logements sociaux sur tout le territoire

Plan juridique :

Le PLH doit être juridiquement compatible avec les grandes orientations définies par le SCOT. Il doit tenir compte des problèmes de transport ainsi que des zones d'aménagement et de développement durable. Il est donc important que les POS (plan d'occupation des sols) ou PLU (plan local d'urbanisme) soient compatibles avec les stipulations émises par le PLH. Si ce n'est pas le cas le PLU doit être révisé dans les 3 ans.

Qui gère le PLH ?

La Communauté de communes de Vinay, sous le contrôle de l'état, organise et gère les politiques de l'habitat, aidée en cela par la Direction Départementale des Territoires (DDT).

Les exigences d'un PLH

Pour notre Communauté de communes cela a pour objectif de respecter les quotas de logements sociaux au niveau d'un groupement de communes (20% qui s'applique normalement au niveau d'une commune de plus de 3500 habitants) et de concentrer entre ses mains l'ensemble des moyens d'intervention en matière de logement.

Finalité et objectifs de la démarche PLH pour la CC Vinay

Aujourd'hui aucun programme Local de l'Habitat n'est en place sur le territoire, or il existe un important besoin de mener une réflexion sur l'habitat en vue d'étoffer et de structurer une politique locale sur cette thématique.

Les territoires voisins du Syndicat Mixte du Pays Sud Grésivaudan ont déjà engagé une réflexion :

- la Communauté de communes du Pays de St Marcellin est à la moitié de la phase d'action du PLH

- La Communauté de communes de la Bourne à l'Isère n'a pas commencé le diagnostic, mais a depuis longtemps une commission sociale pour le logement
D'autre part, la Région Urbaine Grenobloise, à laquelle le territoire est rattaché, s'est lancé dans l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Ce dernier a pour objectif la définition des orientations, des objectifs, des perspectives, concernant les différents territoires le composant.

La Communauté de communes de Vinay doit donc disposer de toutes les données pour prendre place dans le débat en cours, faire valoir ses intérêts et être force de proposition.

Synthèse du diagnostic établi par PACTISERE au 26 novembre 2011

Nous vous livrons ici les grandes lignes du PLH. La synthèse du diagnostic établi en novembre 2011 par PACTISERE sur le PLH et qui a fait l'objet d'un séminaire « Politique de l'habitat » en date du 26 novembre 2011 au Grand Séchoir de Vinay, en présence des conseillers municipaux des 16 communes, respecte ces grandes lignes.
Ces grandes lignes quelles sont-elles ?

1) Une organisation territoriale équilibrée entre les différents secteurs hors agglomération Grenobloise

Tendre vers un meilleur équilibre **emploi-habitat** et favoriser une réduction des déplacements quotidiens et donc des émissions des gaz à effets de serre.

2) Produire une offre en logement suffisante, accessible et répartie de façon plus équilibrée

- Répondre aux besoins en logement des ménages
- Définir les objectifs de construction de logements en articulation avec les objectifs du territoire et la maîtrise des besoins de déplacements

3) Lutter contre l'étalement urbain et maîtriser la consommation d'espace

- Poursuivre la réduction de la consommation d'espace non bâti
- Lutter contre l'étalement urbain, en ciblant la localisation du développement de l'habitat, en diversifiant les formes bâties et les concevoir de manière plus compacte
- Intensifier le développement de l'urbanisation dans les espaces préférentiels et à proximité des arrêts de transports collectifs
- Maîtriser et dimensionner l'offre foncière dans les documents d'urbanisme locaux

Produire une offre de logement Suffisante, Accessible et Répartie de façon plus équilibrée

1) Produire une offre de logement suffisante

- Les besoins de logements doivent être estimés à l'échelle du secteur et/ou de l'intercommunalité
- Les logements à produire pour répondre aux besoins de la population (vieillesse, décohabitation,...)
- Les logements à produire pour assurer le renouvellement du parc de logement (démolition/changement de destination / part de résidences secondaires et logements vacants)

- Les logements à produire pour accueillir de nouveaux ménages : tendre vers le taux de croissance démographique observé à l'échelle de la région grenobloise (0,7%/an en 2008)

2) Requalifier et améliorer le bâti existant

Adapter le bâti existant pour :

- Répondre à la montée de la précarité énergétique des ménages ;
- Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ;
- Lutter contre l'habitat indigne et très dégradé ;
- Lutter contre la vacance ;
- Améliorer les performances énergétiques du bâti existant ;
- Optimiser la possibilité de recourir aux énergies renouvelables ;
- Rénover les secteurs ou les quartiers présentant des dysfonctionnements

3) Diversifier l'offre en logement pour qu'elle soit financièrement plus abordable

Accroître le parc de logement locatif social en partenariat avec les financeurs du logement social, c'est-à-dire l'état, les bailleurs sociaux, les collectivités territoriales. Pour la CCV, il s'agirait de passer de 8% de logements sociaux à au moins 8,7%.

Ex : Sur un objectif de production globale de logement d'environ 360 logements sur 6 ans, progresser de 0,7 point impliquerait la production d'au moins 60 logements sociaux pendant la durée du PLH (soit 10 logements sociaux/an en moyenne)

4) Répondre aux besoins spécifiques des populations

- Accompagner le vieillissement de la population, se doter de structures d'hébergement, accueillir les gens du voyage et prévoir le logement des jeunes.

5) Répartir l'offre nouvelle de logement

- Définition d'objectifs de construction de résidences principales par an et au prorata du nombre d'habitants, différenciés selon la place de la commune dans l'armature urbaine hiérarchisée de la région grenobloise et son secteur géographique.
- Pour les pôles principaux : 5,5 logements – 1000 habitants/an au moins.
- Pour les pôles d'appui, pôles secondaires et pôles locaux : 5,5 logements – 1000 habitants au plus.

Lutter contre l'étalement urbain et maîtriser la consommation d'espace

1) Cibler la localisation du développement de l'habitat

- Localiser en priorité le développement futur notamment au sein des espaces préférentiels de développement
- Pour les villes centres et pôles principaux : au moins 2/3 de l'offre nouvelle de logement sera accueillie dans ces espaces
- Pour les pôles d'appui, les pôles locaux et les pôles secondaires : au moins la moitié
- Ces espaces sont à délimiter dans les documents d'urbanisme pour les pôles secondaires et pôles locaux
- Cela implique de vérifier (dans le cadre du volet foncier) où se situent : les opérations envisagées, l'offre foncière disponible pour réaliser les objectifs de construction de logements fixés.

2) Diversifier les formes d'habitat

- Pour le Sud Grésivaudan : 60% maxi en habitat individuel « isolé » et 40% en habitat individuel groupé et habitat collectif
- Ceci est un objectif moyen pour l'ensemble du secteur à charge pour les SDS, PLH, ou PLU intercommunaux de le décliner localement
- A travailler avec le volet foncier, à intégrer dans les orientations et voir si déclinaison possible par commune ou type de communes

3) Limiter la consommation de foncier non bâti en dehors des espaces préférentiels de développement

- En fixant une superficie moyenne maximale pour les différents types de logements réalisés dans ces espaces périphériques
- 700 m²/ logement pour l'habitat individuel isolé, 350 m²/ logement pour l'habitat groupé et collectif.

4) Intensifier l'occupation des espaces préférentiels de développement

- Les règlements des documents d'urbanisme locaux doivent permettre une densité au moins égale aux valeurs suivantes :

Ville centre = 0,5 m² de plancher par m² de superficie de l'unité foncière

Pôles principaux = 0,4 m² de plancher par m² de superficie de l'unité foncière

Pôles d'appui = 0,3 m² de plancher par m² de superficie de l'unité foncière

Dans les périmètres définis ci-après et au sein des espaces préférentiels du développement, ces valeurs sont à considérer comme des densités minimales à respecter pour les nouvelles opérations.

Ces périmètres sont les suivants :

- Moins de 500 m à vol d'oiseau ou une distance équivalente à 10 mn de marche autour d'une gare
- Moins de 400 m à vol d'oiseau ou une distance équivalente à 8 mn de marche autour des arrêts de bus
- Moins de 200 m à vol d'oiseau ou une distance équivalente à 5 mn de marche autour des arrêts de car offrant au-moins un service toutes les dix minutes dans chaque sens

5) Maîtriser et dimensionner l'offre foncière dans les documents d'urbanisme locaux

- Disposer d'une offre foncière suffisante
- Adapter l'offre foncière au niveau du développement attendu
- Mobiliser au maximum les espaces urbains mixtes non bâtis nécessaires pour répondre au besoin en foncier, à une échéance de 10 ans
- Classer seulement en zones urbaines et à urbaniser, en plus des parcelles déjà construites, qu'une quantité d'espace non bâti correspondant à ces besoins à 10 ans, augmentée de 50% pour répondre aux besoins des autres activités urbaines et d'une certaine fluidité du marché.
- Ajouter les besoins spécifiques de foncier importants, liés par exemple à l'accueil d'un grand équipement.

Documentation : **Diagnostic du Programme Local de l'Habitat de novembre 2011, réalisé par PACT de l'Isère**, consultable à la mairie de Chantesse.



MAJIC se déplace à Chantesse !

Sans oublier Poliénas, Morette, Vatilieu et Cras, zone géographique appelée la zone C...

Mais qu'est-ce que « MAJIC » (Mission d'Accompagnement des Jeunes vers leur Intérêt pour leur Commune) ? C'est un accueil de loisirs itinérant organisé par la Communauté de communes de Vinay. Lors de cet accueil, les jeunes entre 11 et 17 ans sont amenés à s'exprimer sur leurs envies afin d'en réaliser certaines et à se retrouver pour un moment convivial.

C'est le moment pour faire des projets ensemble, et construire son programme d'animation.

Ainsi, depuis la rentrée des vacances de la Toussaint, les jeunes de « la zone C » se sont retrouvés quatre mercredis après-midi sur différentes communes. Rapidement, ils ont émis l'envie de concocter eux-mêmes leur programme : jeux en bois originaux à Poliénas, grands jeux d'extérieurs à Vatilieu (et visite du sentier des sculptures), Cluedo Géant à Cras, musique à Chantesse. Cerise sur le gâteau, ils ont souhaité organiser ensemble une journée à la neige pour les vacances de Noël.

MAJIC aide les jeunes à faire des projets et se sentir bien dans leur lieu de vie en s'intégrant à ce qui s'y passe. Une seule condition : s'inscrire dans les temps afin d'être en règle (assurance, règlement, transport, ...) et une fois libéré de cette contrainte administrative, en avant l'aventure !

Conscient des problèmes de mobilité des jeunes sur notre territoire, MAJIC met en place une navette avant et après l'animation. Les jeunes attendent le mini bus devant leur mairie. Ce service intercommunal mise sur la proximité et le lien à créer avec les acteurs d'une commune où tous les jeunes de la Communauté de communes de Vinay peuvent participer. Les jeunes résidants en dehors de la zone géographique de la navette doivent se déplacer par leurs propres moyens, ou être au départ de la navette à Vinay.

Cet accueil de loisirs, assez novateur sur le département de l'Isère est soutenu par la CAF de Grenoble et par la Caisse Nationale des Allocations Familiales dans le cadre d'appel à projet spécifique. MAJIC est un service né d'une réflexion entre des familles, des élus et des professionnels, exemple d'une orientation politique forte tournée vers la jeunesse.

Le responsable de MAJIC, Marc Desroches, est à l'écoute de toutes les remarques et attend les jeunes pour les prochaines animations (Mercredis et vacances).

Pour avoir toutes les informations, visitez les sites internet : de la Communauté de communes (ccvinay.sud-gresivaudan.org) et le blog de MAJIC (majic38.over-blog.com). Sur ce dernier, n'hésitez pas à vous inscrire à la newsletter afin d'être tenus régulièrement au courant. Contact : Marc au 06 71 21 72 45.

► Quoi de neuf chez nos citoyens ?

■ Etat civil

Nous avons la joie d'accueillir deux nouvelles naissances, en novembre et décembre 2011.

Nous regrettons Monsieur Gérard Neve, décédé le 22 décembre 2011, à l'âge de 65 ans.

■ Population de Chantesse

Population recensée en 2009 : 304

Population comptée à part (personnes recensées sur d'autres communes et qui ont conservé une résidence sur la commune) : 5

Population totale : 309

■ Généalogie – Loisir, une activité en pleine évolution...

Une Chantessoise nous fait partager sa passion.

La généalogie passionne de plus en plus de monde et principalement les jeunes. Elle permet de retrouver ses racines familiales, renouer avec son passé, de contribuer au rapprochement des générations, de comprendre l'histoire locale et bien autre chose encore. Elle nous fait partager d'une façon simple, précise, cette science qui se développe de plus en plus.

De tout temps ou presque, l'homme est en quête de ses racines. L'engouement ne cesse de grandir pour cette aventure qui remonte le fil des jours, lui apprenant comment est formé son nom et lui faisant découvrir une nombreuse parenté dont il ignorait l'existence.

La France longtemps à la traîne derrière l'Allemagne, le Canada, la Grande Bretagne, est en passe de devenir le leader pour cette discipline. Quel était l'intérêt de rechercher la trace de personne dépourvues de toute notabilité ? Pourtant on a pris conscience combien peut être passionnante la vie des gens « sans histoire ». La généalogie est devenue l'affaire de famille de tout le monde, servant de thérapie au déracinement, à l'isolement et relâchement des liens familiaux. Une recherche qui permet de remonter loin dans le temps, de découvrir professions, coutumes, et sobriquets, aide à localiser l'origine géographique de la famille.

Différentes sources à exploiter :

- collecte de vieux papiers (livrets de famille, livrets militaire, courriers, diplômes, quittances,...)
- « Interviews » (les personnes âgées sont souvent heureuses d'évoquer le passé)
- les objets (médailles, monuments aux morts...)
- les cimetières
- les sources écrites : registres d'état civil ou paroissiaux qui sont courts et répétitifs donc une fois connues les formules rituelles et la graphie de quelques lettres, il est aisé de déchiffrer les pattes de mouche des curés. Quand on dépasse le XVII^e siècle,

période où les registres paroissiaux deviennent rares on doit se tourner vers les sources notariales. Nos aïeux ne sachant pas écrire le plus souvent, avaient recours aux services du notaire. Celui-ci était itinérant et rédigeait testaments, contrats de mariage, inventaire après décès... Ces actes notariés nous en apprennent davantage sur nos ancêtres.

Il existe deux catégories de généalogistes ; celui de terrain qui fréquente les archives et tente de déchiffrer les vieux grimoires et l' « internaute » qui reste chez lui avec la mise en ligne gratuite des archives départementales et communales.

Quelques signes utilisés en généalogie : ° = naissance, x = mariage,)(= divorce, + = décès

En généalogie ascendante, il vaut mieux adopter la numération de Sosa Stradonitz imaginée au XVII^e siècle, qui propose d'attribuer à chaque individu un numéro déterminé selon la place qu'il occupe. Les hommes ont un numéro pair et les femmes un numéro impair. Un homme porte un numéro égal au double de celui de son fils et à la moitié de celui de son père et un numéro égal à celui de sa mère moins un, divisé par deux.

Qualités du généalogiste :

- curiosité (il faut fouiller, interpréter ...)
- patience, flair, perspicacité et logique – persévérance et optimisme (les obstacles à contourner sont nombreux)
- prudence et minutie (homonymie fréquente d'où vérification de plusieurs actes) – rigueur et méthode.

Martine Vitet-Covas

Si cet article vous a intéressé, que vous désiriez partir à la découverte de vos ancêtres, rechercher vos racines, connaître votre histoire locale, pourquoi pas la photographie ancienne... alors en avant pour vos recherches !...

■ Mairie de Chantesse

Horaires d'ouverture :

Mardi 14h-19h

Jeudi 8h-12h

Samedi 8h-12h

Permanences des élus sur rendez-vous :

le maire samedi 9h-11h

1^{er} adj mercredi 9h-11h (social et emploi)

2^{ème} adj mardi 18h-19h

► Quoi de neuf pour les associations ?

■ amicale.com

L'amicale du personnel communal de Chantesse, Cras, Morette, Notre Dame de l'Osier, Vatilieu et du personnel du syndicat intercommunal scolaire vous invite à sa

7ème VENTE DE PRODUITS DU TERROIR



Elle aura lieu **dimanche 05 février 2012 à Vatilieu.**

Comme à l'accoutumée nous fabriquerons des saucissons et des merbudes, du pain, des pognes et St Genix et bien sûr de la pétafine. Vous recevrez dans votre boîte aux lettres courant janvier des bons de réservation.

Nous vous remercions pour votre participation à cette manifestation et vous présentons nos meilleurs vœux de bonheur et de santé pour 2012.



■ Comité des fêtes

Concert de Gospel/Variété « bis » dans notre petite église de Chantesse

Ce vendredi 16 décembre 2010, le Comité des Fêtes avait réservé pour la seconde fois les Vocalises, chorale de Varacieux, pour un concert de Noël.

Nous avons eu la joie de partager un moment de détente musicale dans notre petite église de Chantesse à quelques jours des fêtes de fin d'année.

Les chanteurs, fort bien dirigés par leur chef de chœur, Vanessa Soares, nous ont ravies avec quelques chansons de variétés connues de tous et d'autres issues du Gospel traditionnel, pour les plus avertis.

Les mains ont claqué, quelques audacieux accompagnants même les chants, l'ambiance était assurée...

Les choristes nous ont aussi fait partager un instant tout à fait inattendu en produisant, sans instrument, la douce mélodie de la pluie ... ceux qui ont joué le jeu et fermé les yeux l'ont entendu clapoter dans la nef !

L'entracte a permis au plus grand nombre de se retrouver devant l'église où un brasero avait été installé pour réchauffer les corps et les cœurs et où chacun a pu savourer selon son goût, chocolat ou vin chaud.

Le traditionnel rappel ... a laissé « entrer le soleil »... toujours fort apprécié ... bien que cette année, l'église fût suffisamment chauffée !

La soirée s'est achevée tard ... le Comité des Fêtes avait organisé l'après concert dans la salle des fêtes, avec au menu : soupe au lard, St Marcellin et tarte aux pommes ... de quoi « caler » les plus affamés !

Remerciements chaleureux aux Vocalises ainsi qu'à la paroisse, représentée par Monsieur Arnaud pour le prêt de l'église.

Les bénévoles du Comité des Fêtes ont assuré pour que ce moment de partage soit des plus réussis, merci à vous tous.

Les bonnes volontés sont toujours les bienvenues pour renforcer « la troupe »... la prochaine réunion du Comité des Fêtes aura lieu le mardi 3 janvier 2012 à 20h30 à la Mairie.

Le Comité des Fêtes de Chantesse vous souhaite un Joyeux Noël et une très bonne année 2012.



■ Sou des écoles

Le Sou des écoles a renouvelé son bureau avec 8 parents seulement sur 72 familles.

Le loto du 5 novembre a fait salle comble et nous remercions tous les participants et particulièrement les parents qui ont offert des lots.

Une vente de sac à pain avec les dessins des enfants a été organisée pour Noël et un spectacle de marionnettes a été offert aux enfants des classes de Chantesse, Notre Dame de l'Osier, Vatilieu et Cras le 10 décembre où ils ont pu voir le Père Noël.

Le carnaval est prévu en mars à Vatilieu et une manifestation qui reste à définir sera organisée au printemps, la kermesse se déroulera le samedi 30 juin à l'Espace Bon rencontre de Notre Dame de l'Osier.

Nous vous souhaitons une bonne et heureuse année 2012.

Le bureau

soudesecolesvo@gmail.com



■ ASC

Très belle année pour l'Association Sportive de Chantesse qui compte 51 inscriptions réparties sur les 3 cours proposés le mercredi de 18h à 21h. Les adhérents viennent de 14 communes environnantes.

Le TELETHON, organisé conjointement avec le Comité des Fêtes, a connu le même succès que les années précédentes. 1650 € ont été envoyés à l'AFM grâce à la participation de vous tous. Matinée habituelle avec vente de plat à emporter, gâteaux, pain, décoration de Noël, puis après-midi animée par le club de l'âge d'or de L'Albenc-Chantesse avec un concours de belote et clôture de la journée en danse avec l'association Aviva.

Nous remercions tous les bénévoles qui ont contribué à la réussite de cette journée avec une mention spéciale pour les jeunes qui ont peint les magnifiques panneaux pour annoncer les festivités aux entrées de Chantesse.

Nous vous invitons dès à présent à réserver votre soirée du **samedi 21 janvier 2012** pour venir rire et applaudir les artistes amateurs qui vous présenteront une pièce de théâtre comique.

N'hésitez pas à rejoindre l'association, les inscriptions sont possibles en cours d'année.

Nous vous souhaitons une excellente année 2012 très sportive !